

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er avril 2010

---

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (n° 2309)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 13

présenté par  
M. Vidalies  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 14**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que l'ordonnance prévoit qu'un seul texte réglementaire fixe la rémunération de l'ensemble des membres du CESE, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartinsent, le projet de loi organique réserve le traitement indemnitaire des Hautes personnalités (sic) nommées discrétionnairement par le Gouvernement, à un autre décret. Cette distinction nouvelle ne se justifie pas, et s'explique malheureusement trop bien. Il convient donc de supprimer cette disposition du projet de loi.